



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-356

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Département des affaires juridiques, des archives et de la documentation

75-2026-06-17-00020 - Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation de signature du préfet de Paris (5 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2026-06-17-00020

Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation
de signature du préfet de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Décision portant subdélégation de signature du préfet de Paris

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n° IDF-2026-04-07-00001 du 7 avril 2026 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.driyat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté n° 75-2026-06-15-00014 du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment son article 9 ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau, de la nature et du développement durable ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice régionale et interdépartementale, chargé du pilotage ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et ses adjoints, M. Fabrice MORONVAL et Mme Sybille MULLER.

Article 2

Pour le service sécurité des transports et des véhicules (SSTV), subdélégation est donné à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 1 et 2 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Odile SEGUIN, adjointe au chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- M. Cyril CIRETTE, chef de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Julien BEDOS, adjoint au chef de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Adrien BLASQUEZ, chef de l'unité documents de bord et police de la navigation ;
- Mme Evangelia DELCHANDIS, adjointe au chef de l'unité documents de bord et police de navigation ;
- M. Dominique GOURGUES, chef de l'unité des permis plaisance ;
- Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef de l'unité des permis plaisance.

Article 3

Pour le service prévention des risques (SPR), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du I, III, VII, X et XI de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Guillemette DE KERDREL, cheffe du service prévention des risques ;
- M. Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service prévention des risques, chef du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du département risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Audrey PINGARD, adjointe à la cheffe du département risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels.

Article 4

Pour le service de la politique et de la police de l'eau (SPPE), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du IV et du IX de l'article 5 et de l'article 6 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service politiques et police de l'eau et ses adjointes, Mme Émilie BONNET-DERIVIERE et Mme Caroline LAVALLART ;
- Mme Evelyne GODEHEU, cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Gabrièle BENDAYAN adjointe à la cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- M. Téo MORNAS, chef de l'unité Oise Seine Aval ;
- Mme Clara-Liên TRUONG, adjointe au chef de l'unité Oise Seine Aval ;
- M. Maxime HAVIER, chef de l'unité Marne Seine Amont ;
- Mme Michelle BROSSEAU, cheffe du département assainissement ;
- Mme Florence CHEREAU, adjointe à la cheffe du département assainissement ;
- Mme Élise DELGOULET, cheffe du département ressource et milieux aquatiques ;
- M. Paul DEROUBAIX, adjoint à la cheffe du département ressource et milieux aquatiques.

Article 5

Pour le service nature et paysage (SNP), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du V de l'article 5 et de l'article 6 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service nature et paysage et son adjoint, M. Stéphane LUCET ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département faune et flore sauvages ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département faune et flore sauvage ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département espaces naturels ;

- Mme Magali GIRARD, adjointe au chef du département espaces naturels ;
- Mme Florence MOTTES, cheffe du département sites et paysage ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département sites et paysage ;
- M. Dilipp SANDOU, coordonnateur-référent CITES ;
- Mme Fatma AOUICI-GLOUBI, adjointe au coordonnateur-référent CITES, chargée d'étude CITES et dérogations espèces protégées à but scientifique et pédagogique.

Article 6

Pour le service énergie et bâtiment (SEB), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du II et VIII de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service énergie et bâtiment et son adjointe, Mme Alice METAYER-MATHIEU ;
- Mme Louise ASSELIN, cheffe du département climat, air, énergie ;
- Mme Julie LODEWYCKX, adjointe au chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Florence BOUCHET, cheffe de l'unité activités minières ;
- Mme Élise CHAPPAZ, cheffe de l'unité électricité.

Article 7

Pour l'unité départementale de Paris (UD75), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 3, 4 et 7 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- M. François BELBEZET, chef du service aménagement durable et connaissance des territoires de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Laurence CACHEUX, cheffe du service patrimoine, paysage et droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Christelle ALOT, adjointe à la cheffe du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- M. Éric CEMOUNY, chef du pôle droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du service utilité publique et équilibres territoriaux de l'unité départementale de Paris ;
- M. Franck FUERTES, adjoint à la cheffe du service utilité publique et équilibres territoriaux ;
- Mme Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui locale de l'unité départementale de Paris.

Article 8

Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine (UD92), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du I, du III et du X de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Claire ROSEVEGUE, cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et son adjoint, M. Olivier PAS.

Article 9

La décision du 26 mai 2026 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de Paris est abrogée.

Article 10

L'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Paris, le 17 juin 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY